

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(RÈGLEMENT DE ZONAGE)

Aux personnes intéressées

Premier projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin de modifier le découpage des zones I-1409, I-1449 et I-1451

1. Objet et assemblée publique de consultation

Lors de la séance ordinaire du 17 novembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un premier projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin de modifier le découpage des zones I-1409, I-1449 et I-1451.

À cet effet, ce règlement modifie le Règlement de zonage, afin d'apporter certaines modifications aux limites des zones I-1409, I-1449 et I-1451 du plan de zonage. Il modifie la zone I-1409, afin d'y inclure une partie du lot 6 558 558 situé dans la zone I-1449. Il modifie également la zone I-1449, afin d'en exclure une superficie approximative de 41 363 m², correspondant notamment au terrain 3 de la réserve foncière du parc industriel. Il modifie également la zone I-1451, afin d'y inclure une superficie approximative de 41 363 m², incluant le terrain 3 de la réserve foncière du parc industriel.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 1^{er} décembre 2025**, à compter de **19 h**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement, d'en expliquer les impacts et de permettre au conseil municipal d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

2. Consultation écrite

Une consultation écrite se tiendra également du **mercredi 19 novembre 2025 au mardi 2 décembre 2025, à 12 h**. Tout intéressé peut participer à cette consultation en cliquant sur le [lien suivant](#).

3. Description du territoire visée

Le territoire visé par le projet de règlement est situé dans le district Rimouski-Est, entre la montée Industrielle-et-Commerciale, la 2^e Rue Est, la Place des Lilas, le boulevard Jessop et le boulevard du Rivage.

Des croquis indiquant l'emplacement de la zone concernée et des zones contiguës du zonage actuel et du zonage projeté sont joints à la fin du présent avis.

4. Approbation référendaire

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5. Documentation

Il est possible de consulter la présentation du projet en cliquant sur le [lien suivant](#).

Le projet de résolution et les croquis peuvent également être consultés de la façon suivante :

- a) en se présentant en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
- b) en faisant la demande :
 - par téléphone au **418 724-3125**;
 - par écrit à l'adresse greffe@rimouski.ca.

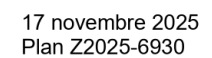
- c) en consultant le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025, sur le site Web de la Ville, à l'adresse : <https://rimouski.ca/ville/democratie/proces-verbaux>

Rimouski, le 19 novembre 2025

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier

*Zones I-1409 , I-1449 et I-1451
District Rimouski-Est
Zonage actuel*

Zonage actuel



Règlement modifiant le règlement de zonage, afin de modifier le découpage des zones I-1409 et I-1449 et I-1451

Zones I-1409, I-1449 et I-1451
District Rimouski-Est
Zonage projeté

- Zones concernées:**
- I-1409, I-1449 et I-1451
- Zones contigües:**
- CI-1408, I-1410, I-1411, C-1411-A, C-1411-B, I-1417, C-1417-A, I-1418, P-1429, P-1431, I-1450, I-1453, I-1454, I-1455 et P-1456

- Type de Zonage**
- A: Agricole
AN: Aire naturelle
C: Commercial
F: Forestier
H: Habitation
I: Industriel
P: Communautaire et utilité publique
R: Récréatif

Légende

- Zone modifiée
- Zone concernée
- Zone contigüe
- Limite de zonage
- Limite cadastrale

